



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 06/06/2023

ID : 077-217701226-20230606-2023_149C-AR



DECISION n° 2023 149-C

CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE : REMISE ET COLLECTE DU COURRIER PAR LA POSTE

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

Pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 1.5 millions d'euros H.T, pour les marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT que l'entreprise La POSTE répond aux besoins de service pour la remise et la collecte du courrier.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer deux contrats de prestations de services avec l'entreprise La POSTE, pour un montant annuel de 2 715,00 € H.T. soit 3 258,00 € T.T.C. Les contrats sont conclus pour une durée indéterminée à compter du 03 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

06 juin 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Guy Geoffroy', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a long vertical stroke extending downwards.